

# CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 5 Juin 2026

à 18h30

**Présents** : François ROME, Cécile LAUGIER, Martin FEIGNEUX, Charles CAUMARTIN, Muriel BOURDEAUX, Laure CORVAISIER, Marina BOURRET, Marion LOHEZ, Sébastien MOINDROT.

**Excusés** : Yvon MOGIS a donné pouvoir à François ROME  
Jean-Marie ANGELVIN a donné pouvoir à Cécile LAUGIER

**Secrétaire de Séance** :

## **Ordre du jour**

### • **Délibérations**

- Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27/09/2026
- Désignation d'un référent Ambroisie
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques
- Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Resca Patt' » pour l'identification et la stérilisation des chats libres du village
- Lancement procédure MAPA N°2026-01 pour le logement Porte rouge
- Subvention aux associations 2026
- Création d'un emploi saisonnier

### • **Informations**

- Avancement des travaux dans les logements communaux
- Installation des poteaux incendie (PEI)
- Avancement travaux place G. Bonnafoux
- Recensement des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie
- Portail de l'école

### • **Divers**

- Ralentisseur chemin des Ferrayes
- Devis travaux appartement maison Sansé
- Devis travaux source du Redon
- Devis travaux Appartement rue de l'Androne
- Devis climatisation réversible maison 5 grande rue
- Devis remplacement comptoir bar
- Devis bilan PLU

## **Ouverture de la séance à 18h30**

- Proposition d'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2026.

2 CONTRE 9 POUR adopté à la majorité

## **Délibérations** :

- **Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27/09/2026**

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026, le renouvellement de la série 2 du Sénat aura lieu le dimanche 27 septembre prochain.

Tous les Conseils Municipaux appelés à participer au scrutin sont convoqués le vendredi 5 juin en vue de la désignation des délégués et des suppléants.

L'arrêté Préfectoral n°2026-142 007 précise le nombre de délégués et suppléants à élire.

La Commune de Puimichel, appartenant à la strate de 100 à 499 habitants, **1 titulaire et 3 suppléants** doivent être désignés.

**Déroulement du scrutin :**

Le Maire ouvre la séance.

LAUGIER Cécile a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Le bureau électoral, présidé par Monsieur le Maire, est constitué des deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Charles CAUMARTIN et Muriel BOURDEAUX, et des deux conseillers municipaux les plus jeunes : Mme Marion LOHEZ et M. Sébastien MOINDROT.

Le Maire précise que l'élection du délégué se fait séparément de l'élection des suppléants.

Candidats en tant que délégué :

Après vote et dépouillement, ROME François a été élu Délégué. Avec 8 voix, 2 bulletins blanc, 1 bulletin nul

Candidats en tant que suppléants :

Après vote et dépouillement, MOGIS Yvon, LAUGIER Cécile et FEIGNEUX Martin ont été élus suppléants. Avec 10 voix et 1 bulletin blanc

*Adoptée à la majorité*

- **Désignation d'un référent Ambroisie**

Suite au renouvellement des équipes municipales, le Maire rappelle l'obligation de nommer au moins 2 référents Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Ils ont pour mission de :

- Gérer les signalements de la plateforme nationale sur le territoire géographique dont ils sont référents ;
- Participer au repérage des foyers d'ambrosies sur les terrains privés et publics ;
- Sensibiliser et informer la population, les propriétaires, locataires occupants ou gestionnaires de terrains concernés par les ambrosies, à la fois au signalement de ces espèces et à la mise en place de mesures de prévention et de lutte ;
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires sur les sur les propriétés publiques et privées.

Le Maire propose de nommer :

- FEIGNEUX Martin en tant que référents ambroisie

*Adoptée à l'unanimité*

- **Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques**

Dans le cadre du programme EBORN visant à développer le réseau de recharge pour véhicules électriques, une borne de recharge sera prochainement installée sur la commune de Puimichel, au 1 Montée des Aires.

Afin de permettre cette installation, la commune a conclu une convention avec le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04). Ce dernier est membre d'un groupement de onze syndicats d'énergie disposant de la compétence optionnelle relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Par convention en date du 3 avril 2019, ces syndicats se sont constitués en groupement d'autorités concédantes afin de procéder à la passation d'un contrat de délégation de service public (DSP) portant sur le déploiement et l'exploitation d'un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur l'ensemble de leurs territoires respectifs.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence menée en 2021, le Fonds de Modernisation Écologique des Transports (FMET) et la société Easy Charge ont été désignés délégataires de ce service public. Pour l'exécution de cette délégation, ces entités, représentées par la société SPBR1, sont chargées de l'installation et de l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les territoires concernés.

Il est aujourd'hui nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention avec cette société pour qu'elle puisse occuper le domaine public à travers la borne qui sera installée.

*Adoptée à l'unanimité*

- **Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Resca Patt' » pour l'identification et la stérilisation des chats libres du village**

La Commune est liée avec la Fondation 30 Millions d'amis depuis de nombreuses années afin de prendre en charge l'identification et la stérilisation des chats libres de Puimichel.

Cependant, une difficulté persistait quant à la capture de ces chats pour leur apporter les soins nécessaires. La Commune s'est alors rapprochée de l'association RESCA PATT', basée sur Oraison, pour qu'ils puissent capturer les chats libres et les amener chez le vétérinaire pour ensuite les relâcher sur le lieu de capture.

Afin d'être partenaire avec cette association, une convention doit être signée.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'association RESCA PATT'.

*Adoptée à l'unanimité*

- **Lancement procédure MAPA N°2026-01 - Logement Porte rouge / La Poste**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de rénovation du logement de la Porte Rouge doit faire l'objet d'un Marché à Procédure Adaptée. En effet, la valeur estimée hors-taxé de des travaux est supérieur 100 000 € et inférieur à 5 404 000 €.

Le Maire rappelle qu'une procédure adaptée est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA)

**Adoptée à l'unanimité**

### • Subvention aux associations 2026

Le Maire **EXPOSE** les différentes demandes de subventions reçues pour l'année 2026 et propose les subventions suivantes :

Association	Subvention attribuée
Comité des fêtes de Puimichel	1500 €
AMRCV	500 €
Assoc. Du Tour des Communautés de Communes (Course cyclistes)	200€ + REMISE DES COUPES A PUIMICHEL
Association Lieutenant Louveterie	100 €
Croix-Rouge Digne	50 €
Secours Catholique Manosque	50 €
Culture du Cœur	100 €
Association Puimichel pour toutes et tous	200 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Restos du cœur	100 €
Resca Patt'	250 €
ADMR	250 €
Amicale des Pompiers d'Oraison	100 €
Amicale des donneurs de sang	150 €
FNACA	150 €
UNAPEI	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 900 €</b>

**Adoptée à l'unanimité des présents**

Marina BOURRET, présidente du comité des fêtes sort de la salle du conseil et ne prend pas au vote

### • Création d'un emploi saisonnier

Le Maire propose la création d'un emploi saisonnier pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et pallier, notamment, aux absences pour congés des agents techniques.

L'emploi sera non permanent dans le grade **d'Adjoint technique** relevant de la catégorie hiérarchique **C** pour une période de **2 mois** allant **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août** inclus.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel. Cet agent assurera des fonctions **d'Adjoint technique à temps complet à temps**.

Il devra justifier de la connaissance du village.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice majoré **366** du grade de recrutement.

Le Maire explique que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

1 abstention

**Adoptée à la majorité**

## Informations

- Avancement des travaux dans les logements communaux :  
logement du château : café Armelin des injections de résine ont été réalisées. ; changement de radiateurs dans un autre appartement, attente de devis pour le changement de la porte d'entrée de l'appartement.
- Installation des poteaux incendie (PEI) au sud du village, par nos agents techniques
- Avancement travaux place G. Bonnafoux : les enrobés devraient être réalisés lundi 8 juin.
- Recensement des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie : 5 lieux ont été recensés : le bar restaurant, l'église, l'école, la salle polyvalente et l'observatoire
- Portail de l'école : il sera refait pendant les congés scolaire.

## Divers

- Ralentisseur chemin des Ferrayes : l'idée est retenue sur la mise en sécurité et réflexion également avenue André ANGELVIN aux abords de l'école.
- Devis travaux appartement maison Sansé : toiture 2 devis sont présentés SARL PROJET BOIS est retenu une abstention
- Devis travaux source du Redon : 3 devis sont présentés BOUFIER TP a été retenu
- Devis travaux Appartement rue de l'Androne PROJET BOIS feront les travaux
- Devis climatisation réversible maison 5 grande rue : 5 devis sont présentés le devis de m. CAMPBELL est retenu. D'autres logements vont être à l'étude.
- Devis remplacement comptoir bar : 2 devis sont présentés . celui d' AMG Mosconi est retenu
- Devis bilan PLU : le bureau d'études PLANED est retenu pour un bilan.

La séance est levée à 20h32

Chapier

Conradier

ant

H. [Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Jandrot

[Signature]